



REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE- UN BUT- UNE FOI

MINISTERE DE LA CULTURE

DIRECTION NATIONALE DU PATRIMOINE CULTUREL



**PLAN DE GESTION ET DE CONSERVATION
DU TOMBEAUX ASKIA GAO**

Période 2018-2022

AVANT PROPOS

L'élaboration d'un nouveau Plan de gestion et de conservation du site du Tombeau des Askia intervient à un moment où le Mali traverse une des plus graves crises de son histoire postcoloniale. La ville de Gao, où est situé localisé le site, a été singulièrement touchée par le conflit armé déclenché en janvier 2012, suite à son occupation par les groupes terroristes armés du MUJAO.

Le site a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril lors de la 38^{ème} Session du Comité du patrimoine mondial tenue à Saint-Pétersbourg (Russie) en juillet 2012.

L'élaboration du présent plan vise à coordonner les efforts fournis par l'Etat partie du Mali et ceux de l'UNESCO qui ont su mobiliser la communauté internationale autour d'un Plan d'action pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens du Mali, adopté en février 2013 au siège de l'UNESCO à Paris.

Sa mise en œuvre devrait permettre d'assurer entre autres objectifs:

- La conservation durable du site et sa transmission aux générations futures ;
- La protection d'un site du patrimoine mondial dans un contexte d'insécurité résiduelle qui perdure ;
- La mobilisation des communautés locales détentrices des valeurs et critères qui justifient l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial ;
- Le développement d'activités génératrices de revenus autour des ressources du patrimoine pour promouvoir l'économie locale ;
- Un soutien aux acteurs locaux des secteurs de l'artisanat d'art et des industries culturelles et créatives ;
- La relance du tourisme culturel, une fois que les conditions sécuritaires s'amélioreront par l'instauration de la paix et de la cohésion sociale.

Après la forte mobilisation de la communauté internationale et l'engagement soutenu des communautés de site, l'élaboration d'un nouveau plan de gestion et de conservation du Tombeau des Askia revêt une importance particulière parce que ce site constitue un élément fédérateur de l'ensemble des groupes ethnolinguistiques

qui s'identifient à ce vestige exceptionnel de l'Empire Songhay des 15ème – 16ème siècles.

REMERCIEMENTS

Nous exprimons notre gratitude au Ministère de la Culture, l'UNESCO et d'autres partenaires pour la révision et l'élaboration du Plan de gestion et de conservation du Tombeau des Askia.

Notre gratitude va aussi aux partenaires suivants :

- L'Union Européenne ;
- La Coopération Espagnole ;
- La MINUSMA ;
- L'ICOMOS Mali ;
- La Commission nationale malienne pour l'UNESCO et l'ISESCO

Nos remerciements vont à l'endroit de tous les acteurs ayant contribué à l'élaboration de ce document.

- M. Boubacar BAGAYOKO, Directeur de Cabinet, Représentant le Gouverneur de Gao ;
- Mme Seima Issa MAIGA, 2^{ème} Adjointe au Maire, Représentant le Maire de la Commune Urbaine de Gao ;
- M. Hervé Huot-Marchand Représentant, Chef du Bureau UNESCO du Mali ;
- M. Moulaye COULIBALY, Directeur National du Patrimoine Culturel ;
- M. Mamadou SAMAKE, Chef de la Mission Culturelle de Gao ;
- Les membres du comité de gestion du Tombeau des Askia ;
- Les personnes ressources à Gao (chefs coutumiers et traditionnels) ;
- Les services techniques déconcentrés de la ville de Gao ;
- Les associations des jeunes et des femmes.

Préface du Ministre de la Culture, Madame N'DIAYE Ramatoulaye DIALLO

Le Tombeau des Askia, vestige significatif et témoignage éloquent de la grandeur, de la puissance et de la richesse de l'Empire Songhoy, édifié par l'Empereur Askia Mohamed en 1495, reflète la façon dont les traditions de construction locales ont intégré les techniques constructives d'édifices destinés à la manifestation de la foi musulmane et l'évolution des constructions à travers les pratiques régulières d'entretien. Dans ses différentes composantes architecturales, il est une parfaite réponse aux influences de style entre les œuvres de l'Afrique du nord et celles de l'Afrique subsaharienne pour créer un style architectural unique dans le Sahel d'Afrique de l'Ouest. Il est un témoin historique doublement unique. Eminent exemple d'architecture soudano-sahélienne ancienne, il est aussi une marque identitaire pour la ville de Gao et un lieu fédérateur qui a cristallisé pendant des siècles l'importance du passé et des traditions communautaires.

Le Tombeau des Askia est un site vivant. Les pratiques traditionnelles d'entretien et les manifestations socioculturelles qui s'y tiennent, contribuent à resserrer les liens communautaires et constituent une marque importante du fonctionnement de la *Ouma* Islamique dans la ville de Gao.

Compte tenu de cette importance à la fois historique, socioculturelle et architecturale, le Tombeau des Askia a été inscrit à l'inventaire par Arrêté n°4179 du 16 décembre 1954 prononçant inscription des monuments naturels et des sites relevant du Ministère de la France d'Outre-mer, classé dans le patrimoine culturel national par Décret n°03-440/P-RM du 14 octobre 2003 et inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2004 lors de la 28^e session du Comité du Patrimoine Mondial tenue à Suzhou, en Chine, le 28 Juillet 2004, soit cinq cent dix ans (510 ans) après sa construction en 1495.

En plus de ces mesures juridiques, pour consolider l'ensemble des acquis en matière de gestion et de conservation et promouvoir le bien aux plans local, national et international, un plan de gestion et de conservation (2002- 2007), a été élaboré, dans une approche participative.

Malheureusement, ces mesures de gestion, de conservation et de promotion n'ont pas mis fin aux menaces d'ordre naturel et anthropique pesant sur ce monument historique, vieux de plus d'un demi-millénaire : érosion hydrique, ensablement, infiltration d'eau provoquée par les pluies diluviennes, effondrements du toit, détérioration des éléments architecturaux, etc.

Par ailleurs, au cours de l'occupation de la ville de Gao, de mars 2012 à janvier 2013, par les groupes armés terroristes, le Tombeau des Askia, bien que n'ayant pas été physiquement touché grâce à la résistance des communautés et surtout à la vigilance des jeunes de la ville, n'a pas fait l'objet de crépissage, interdit par les occupants, provoquant ainsi des pathologies (fissures et des trous) sur les bâtiments. La crise a également provoqué le déplacement des autorités responsables de la gestion du bien, regroupées au sein d'un Comité de gestion.

Ces menaces réelles ont conduit le Gouvernement du Mali à demander à l'UNESCO l'inscription du Tombeau des Askia sur la Liste du patrimoine mondial en péril, lors de la 36^{ème} session du Comité du patrimoine mondial, tenue à Saint-Pétersbourg (Russie) du 24 juin au 6 juillet 2012.

Dans la perspective de mettre en œuvre des mesures correctives nécessaires au retrait du Tombeau des Askia de la Liste du patrimoine mondial en péril, le Gouvernement du Mali a demandé à l'UNESCO l'inscription du Tombeau des Askia sur la Liste des biens culturels sous protection renforcée. Cette inscription est intervenue le 8 décembre 2016 par la Décision 11.COM 5.2, adoptée par la onzième réunion du Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, les 8 et 9 décembre 2016, au siège de l'UNESCO à Paris.

Dans la même optique, le plan de gestion et de conservation du bien qui n'était plus fonctionnel depuis 2007, nécessitait une révision. Cette révision a été initiée par mon Département, en partenariat avec l'UNESCO, dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du Programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens du Mali. Elle a permis, sans doute, à tous ces acteurs concernés de mutualiser leurs efforts, de partager leurs expériences et leurs préoccupations.

Je remercie les communautés de Gao pour leur participation active aux réunions de concertation, les Collectivités territoriales pour leur soutien et appuis multiformes, les autorités administratives, les professionnels et gestionnaires du patrimoine pour leur disponibilité et appui-conseils techniques.

Je remercie particulièrement tous les partenaires techniques et financiers, notamment l'UNESCO à travers le Centre du Patrimoine Mondial et le Bureau UNESCO de Bamako, l'Union Européenne et la MINUSMA, dont les contributions nous ont été d'un précieux concours ayant abouti à la révision du plan de gestion et de conservation du Tombeau des Askia pour la période 2018-2022.

J'espère que la mise en œuvre de ce plan, qui contient l'ensemble des actions susceptibles de mieux protéger et de promouvoir le site, les préoccupations, les opinions et les attentes en matière de conservation et de gestion de tous les acteurs, permette de retirer, dans les meilleurs délais, le Tombeau des Askia de la Liste du patrimoine mondial en péril.

Enfin, je souhaite vivement que la mise en œuvre de ce plan favorise le développement économique, social et culturel non seulement du site, mais également la génération des revenus pour les communautés dépositaires de ce bien historique, multidimensionnel et multiséculaire par le biais du touristique culturel.

Le ministre,



Madame N'DIAYE Ramatoulaye DIALLO

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: Données chronologiques sur Gao.....	17
Figure 2: Situation de la ville de Gao sur la carte du Mali.....	21
Figure 3: Vue aérienne de la ville de Gao	24
Figure 4: Dune rose de Koïma	25
Figure 5: Vue aérienne de l'île de Gouzourey.....	26
Figure 6: Trous de pillage.....	27
Figure 7: Site de la mosquée de Kankou Moussa à Gao.....	29
Figure 8: Tombeau des Askia (nov. 2017).....	38
Figure 9: Plaque commémorative de la protection renforcée du site (Convention de 1954)..	39
Figure 10: Esplanade du site utilisé comme passage des animaux.....	40

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AECID : Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement
AFCP : Ambassador's Fund for Culture Preservation (USA)
ANDD : Agence Nationale de Développement Durable
APTM : Agence de Promotion Touristique du Mali (ex-OMATHO)
AQMI : Al-Qaïda au Maghreb islamique
ANICT : Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
AWHF : African World Heritage Fund
CRATerre : Centre de Recherche sur l'Architecture de terre
COMNAT : Commission Nationale Malienne pour l'UNESCO et l'ISESCO
CPI : Cour Pénale Internationale
CT : Collectivités Territoriales
DDC : Direction du Développement et de la Coopération de la Confédération Suisse
DNA : Direction Nationale de l'Artisanat
DNPC : Direction Nationale du Patrimoine Culturel
DRC : Direction Régionale de la Culture
DNTH : Direction Nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie
GIE : Groupement d'Intérêt Economique
FNAM : Fédération Nationale des Artisans du Mali
FSP : Fonds de Solidarité Prioritaire
ICOMOS : Conseil International des Monuments et des Sites
ICOM : Conseil International des Musées
ICCROM : Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels
IHERI-AB : Institut des Hautes Etudes et de Recherches Islamiques - Ahmed Baba
MCG : Mission Culturelle de Gao
MINUSMA : Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations-Unies pour la Stabilisation du

Mali
MNLA : Mouvement National de Libération de l'Azawad
MUJAO : Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest
ODD : Objectifs du Développement Durable
OMATHO : Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie
ONU : Organisation des Nations Unies
PDESC : Programme de Développement Economique, Social et Culturel
PTF : Partenaire technique et financier
PUS : Plan d'Urbanisme Sectoriel
SAVAMA- DCI : Sauvegarde et Valorisation des Manuscrits pour le Développement de la Culture Islamique
SDU : Schéma Directeur d'Urbanisme
SWOT : Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)
UE : Union européenne
UNESCO : Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
VUE : Valeur Universelle Exceptionnelle
WHC : World Heritage Centre

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS.....	2
REMERCIEMENTS.....	4
MOT DU MINISTRE.....	4
ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	7
RESUME EXECUTIF.....	12
INTRODUCTION.....	13
a. Présentation du Mali.....	13
b. Aperçu de l'histoire de Gao et du site du Tombeau des Askia.....	14
CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE.....	Erreur ! Signet non défini.
1.1. Situation géographique et administrative.....	Erreur ! Signet non défini.
CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DU BIEN INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL.....	22
2.1. Contexte historique.....	22
2.2. Description physique du bien.....	22
2.2.1. Les éléments fondamentaux du site.....	22
a- La tour pyramidale.....	22
b- Les bâtiments rectangulaires de la mosquée.....	23
c- La nécropole.....	23
d- L'espace dédié à la grande prière de Tabaski et aux manifestations culturelles d'envergure.....	24
2.2.2. Sites associés au Tombeau des Askia.....	25
• La dune rose de Koïma.....	25
• L'île de Gouzourey.....	25
• Le site archéologique de Gao Sanèye.....	26
• Le site de la mosquée de Kankou Moussa.....	27
CHAPITRE 3 : ETAT DE CONSERVATION DU BIEN.....	30
3.1. Facteurs affectant le bien.....	30
3.2. Evaluation du premier plan de gestion et de conservation (2002 – 2007).....	30
3.3. La gestion des risques.....	35
3.4. Effets du changement climatique et état de conservation du bien.....	35
CHAPITRE 4 : IMPACTS DE LA CRISE SUR LE TOMBEAU DES ASKIA.....	37
4.1. Etat actuel de conservation du Tombeau des Askia.....	37
4.2. Impacts de la crise sur les conditions d'existence des communautés locales.....	39
4.3. Impacts de la crise sur les secteurs du tourisme et de l'artisanat.....	40

CHAPITRE 5 : CADRE JURIDIQUE.....	43
- <i>Au niveau national</i>	43
- <i>Au niveau international</i>	44
CHAPITRE 6 : CADRE INSTITUTIONNEL	45
6.1. Institution de gestion	45
6.2. Gestion communautaire.....	45
6.3. Institutions et partenaires	46
6.1. Atouts et valeurs du site.....	47
6.2. Règlement d'Urbanisme	47
6.3. Analyse des problèmes liés à la gestion du site.....	48
Tableau 3 : analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces.....	49
6.4. Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.....	51
6.4. Gestion urbaine et pression démographique	52
CHAPITRE 7 : SUIVI-EVALUATION	53
7.1. Dispositif institutionnel.....	53
<i>Evaluation interne</i>	53
<i>Evaluation externe</i>	53
7.2. Objectifs du suivi-évaluation.....	53
PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION 2018-2022	55
CHAPITRE 8 : STRATEGIES DE FINANCEMENT	62
8.1. Ressources internes	62
➤ <i>Subventions de l'Etat</i>	62
➤ <i>Subventions de l'Etat</i>	Erreur ! Signet non défini.
➤ <i>Ressources propres</i>	62
8.2. Ressources externes	62
➤ <i>Partenaires</i>	62
➤ <i>Contributions du secteur privé</i>	62
➤ <i>Contributions des collectivités territoriales</i>	62
➤ <i>Dons et legs</i>	62
CHAPITRE 9. VISION pour 2030	63
CONCLUSION.....	64
ANNEXES	65
ANNEXE 1 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	66
ANNEXE 2: Compte rendu de la réunion du 22/11/2017.....	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 3 : Liste de présence de la réunion du 22/11/2017.....	Erreur ! Signet non défini.

RESUME EXECUTIF

Inspiré des pyramides de Gizeh ou Giza (Egypte), le Tombeau des Askia est situé au cœur de la ville de Gao. Il a été construit en 1495 par l'Empereur Askia Mohamed. C'est sous le règne d'Askia Mohamed que l'Empire Songhay atteignit son apogée aux XVe et XVIe siècles, grâce au commerce transsaharien de l'or et du sel. Témoignage exceptionnel de la grande puissance et de la richesse de l'Empire Songhay, le site du Tombeau des Askia est composé d'une structure pyramidale, deux mosquées, un cimetière et un vaste espace dédié aux assemblées et rencontres d'envergure.

L'élaboration d'un nouveau plan de gestion et de conservation intervient suite à l'expiration de l'ancien plan élaboré en 2002-2007, et à une période difficile que traverse la localité de Gao.

La rédaction d'un nouveau plan quinquennal de gestion du Tombeau des Askia (2018-2022) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la seconde phase du Plan d'action pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde des manuscrits anciens du Mali, adopté en février 2013 par le gouvernement du Mali et l'UNESCO.

La production de ce document a pour but d'évaluer l'état de mise en œuvre du précédent plan de gestion et de conservation du site devenu caduc et proposer des nouvelles actions susceptibles d'améliorer l'état de conservation du bien pour la période indiquée.

Certaines activités du premier plan de gestion ont été réalisées grâce à l'appui de l'Etat du Mali et certains partenaires techniques et financiers, avant la crise sécuritaire et institutionnelle qui a débuté en janvier 2012.

L'élaboration du présent plan de gestion et de conservation du Tombeau des Askia intervient dans un contexte tout à fait particulier : les conditions difficiles de gestion et de conservation dues à l'insécurité résiduelle ainsi que les nouvelles contraintes liées au développement urbain et aux mutations sociopolitiques en cours notamment la mise en œuvre de la politique de décentralisation et de régionalisation.

INTRODUCTION

a. Présentation du Mali

Pays enclavé à l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest, le Mali, avec ses 1.241.238 kilomètres carrés, est le plus vaste Etat d'Afrique occidentale après le Niger. Il est traversé par deux grands fleuves : le Sénégal et le Niger. Il est frontalier de la Mauritanie et de l'Algérie au nord, du Niger à l'est, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire au sud, de la Guinée au sud-ouest et du Sénégal à l'ouest. Le relief du pays est peu accidenté. Les plaines alluviales, très vastes, sont toutefois dominées par quelques plateaux calcaires et de grès. Le pays possède trois zones climatiques :

- Les deux tiers du territoire au nord sont entièrement désertiques et appartiennent au Sahara méridional, avec des précipitations annuelles inférieures à 127 millimètres ;
- La région sahélienne au centre, relativement sèche (aux pluies tropicales insuffisantes, entre 200 et 550 millimètres), est couverte de steppe remplacée progressivement vers le sud par la savane ;
- La région soudanaise est une zone avec des précipitations de 1400 millimètres. Elle évolue de la savane arborée au nord à la forêt au sud.

Le Mali est divisé en dix régions, un district et 703 communes dont 666 rurales. Ces subdivisions prennent généralement le nom de leur ville principale. Le nord est occupé par les régions de Gao, Kidal, Tombouctou, Ménaka et Taoudéni, et le sud est divisé entre les régions de Kayes, Koulikoro, Mopti, Ségou, Sikasso et le district de Bamako.

La population résidente est estimée, en 2016, à 17,99 millions habitants¹ dont 50,4% de femmes et une forte proportion de personnes de moins de 25 ans (65%)

La densité de la population, très variable, passe de 90 habitants/km² dans le delta central du Niger à moins de 5 habitants/km² dans la région saharienne du Nord. La population est concentrée dans la partie Sud du pays et le long du fleuve Niger. Les régions de Ségou, Sikasso et Koulikoro abritent 51% de la population tandis que les cinq régions du Nord (Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka et Taoudéni) comptent

¹ Source, Banque Mondiale

seulement 9% de la population totale (RGPH 2009). L'urbanisation rapide a fait passer la population urbaine (dans le sens de l'administration) de 22% en 1987 à 27% en 1998 puis à 35% en 2009, sans que cette urbanisation ne soit suivie d'une industrialisation grandissante.

L'économie du pays repose principalement sur l'agriculture qui reste de type familial.

Le Mali est une terre de vieilles et grandes civilisations. Son histoire est l'une des mieux connues de l'Afrique subsaharienne, grâce aux documents des chroniqueurs arabes (le Tariks) et cela dès le IXe siècle. L'actuel Mali a été forgé et construit grâce à une dynamique de reproduction et de construction étatique qui a vu se succéder différents empires (Wagadou ou Ghana, Manding, Songhay) et des royaumes (Peulhs du Macina, Kéné Dougou, Khassonké, Bambara de Ségou et du Kaarta). Les principales religions pratiquées au Mali sont l'islam (94,8%), le christianisme (2,4%) et l'animisme (2%) selon les résultats définitifs du RGPH 2009.

Le Mali est une République avec un Parlement unicaméral (système parlementaire à une seule Chambre). Le pouvoir exécutif est représenté par le Président et son Gouvernement dirigé par un Premier ministre. La plus haute autorité judiciaire est la Cour suprême.

b. Aperçu de l'histoire de Gao et du site du Tombeau des Askia

Gao est l'une des plus anciennes villes de l'Afrique subsaharienne. Probablement fondée à la fin du VIIe siècle, elle apparaît déjà au XIe siècle dans les chroniques arabes sous le nom de Kaw Kaw. En 1137, elle devint la capitale de l'Empire Songhaï.

La construction du Tombeau des Askia est attribuée à Mohamed Aboubacar Sylla, neveu de Sonni Ali Ber (ou Ali le Grand), qui régna de 1464 à 1492 et étendit les limites de l'empire Songhay par de nombreuses batailles contre les Touaregs nomades, les Peuls et les Mossi qui harcelaient les frontières de l'empire. À la mort de Sonni Ali Ber, son neveu Mohamed Aboubacar Sylla, connu sous le nom d'Askia Mohamed, inaugura la dynastie des Askia.

Askia Mohamed a poursuivi les politiques expansionnistes de son oncle et agrandi l'empire jusqu'à la côte atlantique à l'ouest, l'Air au nord (aujourd'hui au Niger) et au sud jusqu'aux limites de la forêt tropicale. La prospérité de l'empire reposait sur le contrôle des routes transsahariennes au nord, de celles en provenance de la forêt au sud, et du négoce de l'or et du sel qui les traversait. L'empire était un successeur des empires plus anciens du Ghana et du Mali, qui ont eux aussi prospéré grâce au contrôle des précieuses routes marchandes.

Selon les traditions historiques, l'Empereur Askia Mohamed, lorsqu'il traversa l'Égypte lors de son pèlerinage pour la Mecque, fut très impressionné par les pyramides et décida à son retour de construire un tombeau pyramidal. Cependant, on pourrait aussi penser que ce tombeau s'inscrit dans la tradition saharienne ancestrale de tumuli ou de tertres funéraires érigés sur les tombeaux dès le premier millénaire av. J.-C. Ce style pourrait aussi avoir été influencé par les minarets carrés, les escaliers à trois marches des zawiya ibadites, ou sanctuaires sacrés, de la région du Mزاب au sud de l'Algérie, un lien peut-être renforcé par les nombreux érudits ibadites qu'accueillit Askia Mohamed.

Sous le règne d'Askia Mohamed, l'empire Songhay devint, avec Tombouctou et Djenné, le centre intellectuel et religieux d'Afrique de l'Ouest, instaurant des liens culturels et commerciaux forts avec l'Afrique du Nord, l'Europe et le Moyen-Orient.

Le Tombeau des Askia est un magnifique exemple dont les traditions locales ont su adopter les exigences de l'Islam. Véritable joyau architectural en terre, il est le vestige matériel le plus imposant du puissant et riche Empire Songhay. Ce bien culturel est le fruit d'échanges créatifs entre les cultures Songhay et arabo-berbère. Il est situé au cœur de la ville de Gao et est composé de :

- une tour pyramidale,
- deux mosquées,
- un vaste cimetière,
- un espace des assemblées en plein air.

La tour pyramidale monumentale a une hauteur de 17 mètres. Il est l'un des exemples les plus significatifs de la grandeur de l'empire et témoigne de la présence de l'islam en terre Songhay. La tour pyramidale a été construite en 1495 à la suite du

pèlerinage d'Askia Mohamed à la Mecque. Elle a résisté aux intempéries et aux troubles qui ont marqué la vie de l'Empire : la domination touarègue, l'invasion Marocaine de 1591, les troubles des premières années de l'indépendance dans la région, etc.

Cette tour illustre des faits historiques, des épisodes les plus glorieux de l'histoire de l'Afrique Occidentale au sud du Sahara : l'expansion de l'Islam au XVème siècle, les relations culturelles et commerciales entre l'Afrique Noire Subsaharienne et l'Afrique du Nord, l'apport de l'Egypte ancienne dans l'architecture soudano-sahélienne exprimée dans la construction de la tour pyramidale, elle-même inspirée des pyramides d'Egypte. L'explorateur Allemand Heinrich Barth, en 1854, décrit ce joyau architectural de style soudanais comme l'une des plus belles réalisations de l'empire Songhay.

Le site est également l'expression matérielle monumentale de l'une des meilleures contributions de l'Afrique subsaharienne au patrimoine islamique. Le Tombeau des Askia a été inscrit en 2004 sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO lors de la 28è session du Comité du Patrimoine Mondial tenue à Suzhou, en Chine, le 28 Juillet 2004, soit cinq cent dix ans (510 ans) après sa construction en 1495.

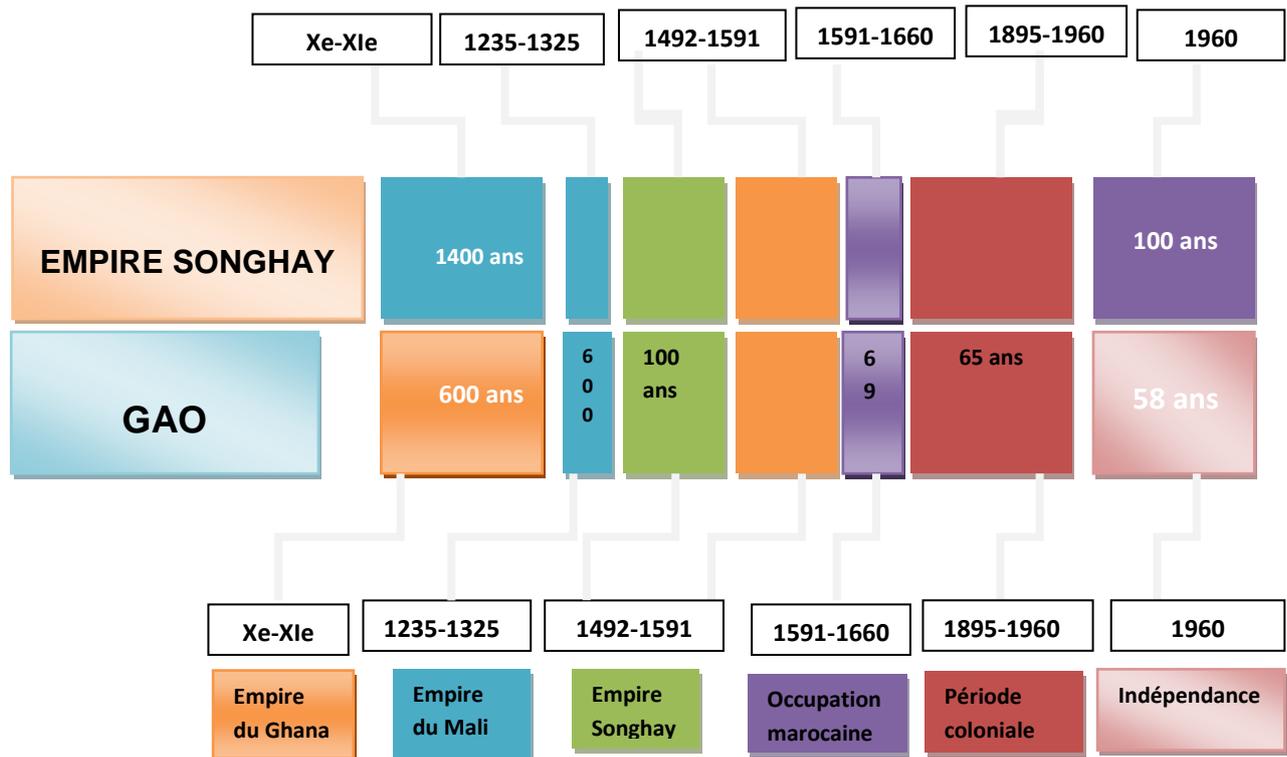


Figure 1: Données chronologiques sur Gao

Depuis l'inscription du site Tombeau des Askia, plusieurs actions de conservation et de promotion ont été menées par l'Etat partie du Mali à travers la Mission Culturelle de Gao, les communautés locales et certains autres partenaires.

Le but de l'élaboration de ce Plan de gestion et de conservation est de procéder à l'analyse des difficultés de gestion et de conservation actuelles sur le site et évaluer l'état de conservation de la VUE et des attributs d'authenticité et d'intégrité conformément aux Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Il s'agit surtout de faire des propositions d'actions concrètes de gestion et de conservation du site dans une démarche participative qui implique l'ensemble des parties prenantes.

Le site Tombeau des Askia a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril lors de sa 36^e session tenue à Saint-Pétersbourg, Fédération de Russie du 25 juin au 5 juillet 2012. Ce nouveau statut atteste des problèmes et difficultés de gestion du site conformément à l'esprit de la Convention de 1972 et prouve à suffisance la nécessité d'une révision de l'ancien PGC et l'élaboration d'un nouveau plan qui prend en compte les paramètres socioéconomiques actuels et la situation sécuritaire de la région.

Le présent plan de gestion et de conservation couvre une période de cinq (05) ans (2018-2022). Il s'articule autour de neuf (09) principaux chapitres.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA COMMUNE URBAINE DE GAO

1.1. Situation géographique et administrative

La commune urbaine de Gao chef-lieu de la région et du cercle de même nom, est composée de 11 quartiers (Camp militaire, Gadeye, Farandjiré, Aljanabandia, Djoulabougou, Saneye, Sossokoïra, Boulgoundjé, Château, Logements sociaux et Djidara).

Le relief de la commune de Gao est monotone avec une prédominance des plaines (Tilemsi) et quelques plateaux latéritiques dans le Gourma. Situé dans le septentrion Malien en zone sahélienne, la commune de Gao connaît deux saisons principales :

- Une saison pluvieuse, allant de juillet à septembre avec une pluviométrie déficitaire de 200 à 250 mm d'eau par an ;
- Une saison sèche, allant d'octobre à juin avec une saison intermédiaire (froide) de novembre à février. La végétation, se compose essentiellement d'herbacées et de ligneux. Cependant, elle est fortement influencée par un climat sec et chaud.

La commune de Gao est traversée du nord au sud par le fleuve sur une distance d'environ 15 km. La lisière du fleuve constitue le site naturel de Gao. Cité historique, les sites originels se trouvaient à l'ouest de l'actuel site, à quelques encablures dans l'île de Gounzireye et au niveau du village de Koïma. La ville est située sur la rive gauche du Niger, à 1200 km de Bamako, et limitée :

- au Nord par la commune de Soni Ali Ber ;
- au Sud par la commune de Gounzourèye ;
- à l'Est par les communes de Tilemsi et de Anchawadji ;
- à l'Ouest par la commune de Gounzourèye.

Selon le RGPH 2009, la commune urbaine de Gao compte 86.353 habitants répartis dans 13.512 ménages dont 43.593 hommes et 42.760 femmes.

La ville de Gao

Tombeau
des Askia



Figure 2: Plan de la ville de Gao

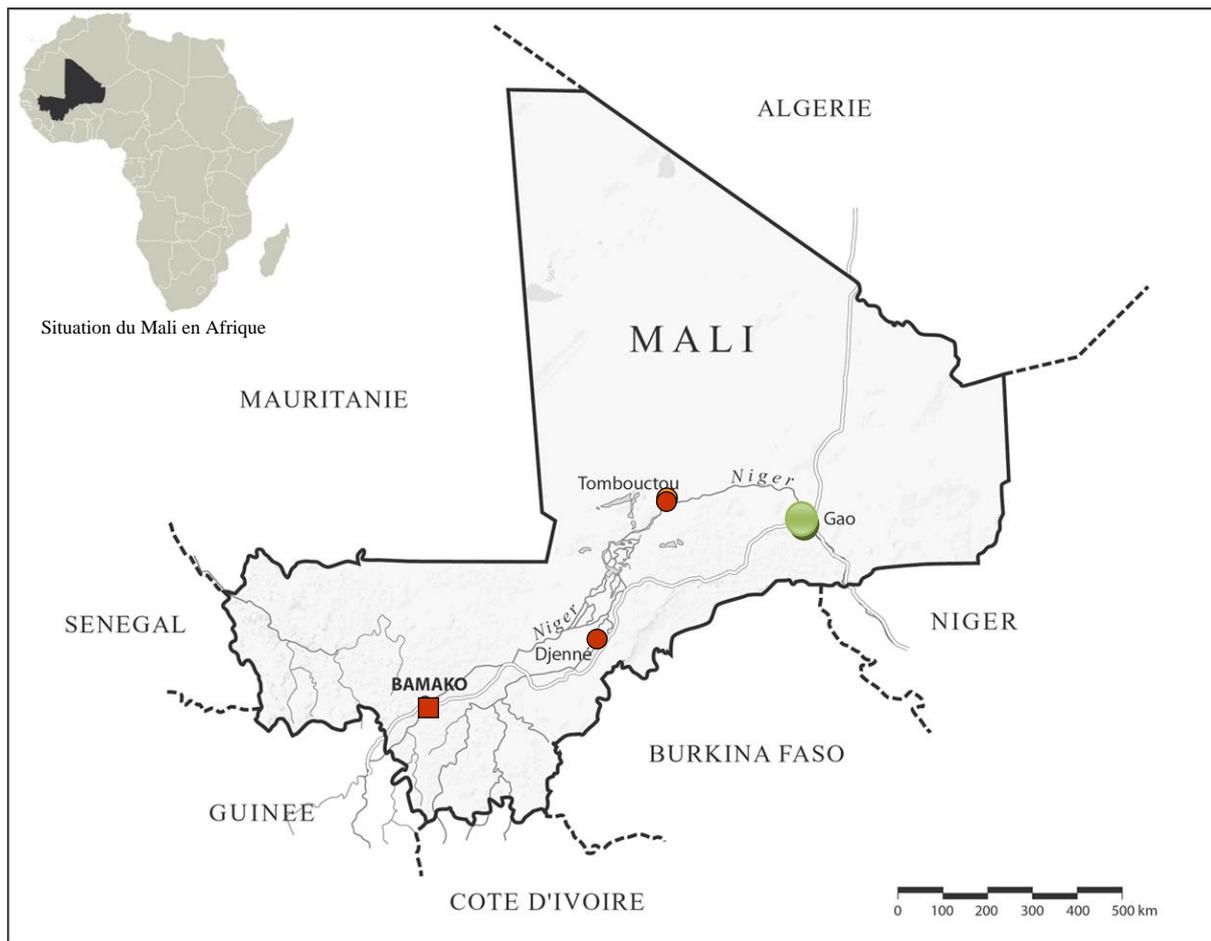


Figure 3:  Situation de la ville de Gao sur la carte du Mali

CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DU BIEN INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

2.1. Contexte historique

Edifié par Askia Mohamed, Empereur qui régna sur l'Empire Songhay de 1492 à 1528, ce monument de valeur exceptionnelle, est désormais reconnu par la communauté internationale. Témoin historique de l'architecture de type soudano-sahélien, et monument fédérateur des différentes communautés de la ville de Gao qui l'abrite, le Tombeau des Askia illustre parfaitement la puissance de l'Empire Songhay (qui a atteint son apogée au XVIème siècle), la rencontre et les échanges créatifs entre les cultures songhay, arabo-berbères et celles de l'Égypte ancienne.

Ce grand empire connaîtra son déclin à la suite de l'invasion marocaine conduite par le Pacha Djouder en 1591 après la bataille historique et mémorable de Tondibi.

2.2. Description physique du bien

2.2.1. Les éléments fondamentaux du site

Le Tombeau des Askia est constitué par les éléments fondamentaux suivants : une tour pyramidale en banco (construite en 1495 par Askia Mohamed), deux bâtiments rectangulaires également en banco et utilisé comme espace de prière, une vaste nécropole remontant à la période des Askia, la place de la pierre blanche et un espace de prière pendant la Tabaski.

Le site couvre 4,25 hectares. La zone tampon environnante fait 82,7 hectares.

a- La tour pyramidale

Supposée être le Tombeau d'Askia Mohamed, cette tour qui rappelle par sa morphologie la pyramide de Saqqarah (Egypte) est une massive construction de 17 mètres de haut occupant le centre du complexe des mosquées (hommes et femmes). Le plan à la base est trapézoïdal. Les côtés est et ouest mesurent respectivement 17 et 15 mètres pour environ 12 mètres aux côtés nord et sud.

Un escalier tortueux, commence sur le côté est, et finit à l'ouest. Il permet d'accéder au sommet à travers un petit couloir que l'on traverse en marchant à genoux. Tous les côtés de la tour, ainsi que la façade est de la mosquée des hommes (sa fonction de minaret central comme les mosquées de Sankoré, Djenné, Agadez et Djingareyber), sont hérissés de pieux en bois qui servent d'échafaudage aux ouvriers lors du crépissage du monument, qui lui donnent une valeur esthétique.

Le grand tombeau pyramidal à étages est fait de briques de terre revêtues d'enduit du même matériau. Du côté est, un escalier extérieur en colimaçon mène au sommet. La forêt d'échafaudages de bois, et les lignes sculptées du bâtiment, qui se sont développées au fil des siècles de réfection de l'enduit, se combinent pour créer une œuvre architecturale unique.

Le Tombeau des Askia est l'élément central de la grande Mosquée de Gao, qui domine l'extrémité nord de la ville, à une centaine de mètres du fleuve Niger. Il a été construit quand Gao devint la capitale de l'empire Songhay et après le retour de la Mecque d'Askia Mohamed, lorsqu'il fit de l'Islam la religion officielle de l'Empire.

b- Les bâtiments rectangulaires de la mosquée

Les deux bâtiments sont situés respectivement à l'Est et Ouest de la tour pyramidale. Elles sont réservées pour la prière des hommes et des femmes et sont constituées de rangées. Au fil des ans, ces rangées ont connu des rajouts au niveau du nombre de travées dont une rangée chez les hommes et deux chez les femmes.

Ces deux bâtiments sont entièrement réalisés en matériaux locaux (argile et terre) à l'instar de la tour pyramidale.

c- La nécropole

Elle est située à l'extérieur du tombeau et des mosquées et date de l'époque de la dynastie des Askia. Il contient des tombes avec des stèles (épitaphes) en caractères arabes gravées d'inscriptions. Il est demeuré en usage jusqu'à la fin des années 1980. Les nombreuses pierres qui jonchaient sa surface ont beaucoup diminué à cause du trafic illicite d'objets et du dépérissement du système traditionnel d'enterrement des morts.

d- L'espace dédié à la grande prière de Tabaski et aux manifestations culturelles d'envergure

Cet espace est utilisé depuis le XV^{ème} siècle pour d'autres pratiques usuelles et culturelles, telles que les mariages où les célébrations de fêtes musulmanes (de prières de Ramadan, de Tabaski...) qui étaient mêlées aux traditions animistes plus anciennes associées à un Tondi kara (ou pierre blanche en Sonhaï). Cette pierre a été rapportée par Askia Mohamed de retour de son pèlerinage à la Mecque. Elle remplissait des fonctions socioculturelles au niveau de la communauté Songhay. Par exemple toute femme qui se mariait avec un membre de la communauté Songhay faisait sept fois le tour de la pierre blanche pour marquer son appartenance pour l'éternité à ladite communauté. La pierre a mystérieusement disparu en 1970 et, à la même année le Lieutenant Gandar Alhassan, Président de la délégation spéciale de la commune de Gao, a fait construire un mihrab en matériaux modernes qui sert aujourd'hui de directoire.



Figure 4: Vue aérienne de la ville de Gao

2.2.2. Sites associés au Tombeau des Askia

- **La dune rose de Koïma**

Ce site aujourd'hui célèbre par la Dune rose, était le lieu de rassemblement annuel des hommes de science de l'empire Songhay (savants prêcheurs, prédicateurs, magiciens), pour prédire les événements de l'année à venir. La Dune de Koïma, était le point le plus élevé de l'Empire où le « Tabalé » était battu pour transmettre les messages importants de l'empire. Le son de cet instrument pouvait atteindre un rayon de 100 km, grâce à la résonance du fleuve.

Littéralement, Koïma signifierait en Songhay « aller écouter ».



Figure 5: Dune rose de Koïma

- **L'île de Gouzourey**

Située en face du site du Tombeau des Askia, dans le lit du fleuve Niger, l'île de Gouzourey a servi de résidence d'exil à Askia Mohamed, lorsqu'il a été détrôné par son fils Askia Moussa. A quelques jours de son décès, il a été ramené à Gao.



Figure 6: Vue aérienne de l'île de Gouzourey

- **Le site archéologique de Gao Sanèye**

Situé à 6 km à l'Est de la ville de Gao, le site de Gao Sanèye est constitué de deux parties : une butte d'environ 36 ha 94 a 05ca et de 6 à 7 m de hauteur correspondant à la cité médiévale de Sarnah, décrite par les chroniqueurs arabes (Al-Muhallabi au 10^{ème} siècle et Al-Bakri au 11^{ème} siècle) et une nécropole de 6ha 07a 06ca située à 500 mètres au Nord de la butte, appelée cimetièrè royal.

Les sources historiques mentionnent l'existence de la cité royale et la ville marchande de Sarnah comme des villes jumelles de Kaw Kaw (ancienne appellation de l'actuelle Gao par les chroniqueurs Arabes). Gao Sanèye était la ville marchande de Sarnah. Selon le Tarikh Es-Sudan et le Tarikh El Fettach du 17^{ème} siècle, le site de Gao Sanèye a été, au début du 11^{ème} siècle, la capitale du Royaume de Kaw Kaw pendant la dynastie des Dia.

Le cimetièrè contenait des stèles gravées d'inscriptions en arabe portant des dates se situant entre la fin du 11^{ème} et le 13^{ème} siècle. Selon le professeur anglais d'origine brésilienne, Paulo Farias, ces stèles funéraires commémorent les anciens rois, leurs

familles et les anciens dignitaires comme les juges, et relatent les faits quotidiens de l'époque.

Entre 1970 et 1993, des fouilles archéologiques, menées par l'Université de Cambridge (Angleterre), ont révélé la présence de plusieurs structures en briques cuites ou crues datant des 10^{ème} - 13^{ème} siècles.

Le site archéologique de Gao Sanèye a été classé dans le patrimoine culturel national par décret 2016-0266/P-RM du 29 avril 2016.

Depuis le déclenchement du conflit armé en 2012, ce site fait l'objet d'un pillage intensif à cause des trésors archéologiques qu'il contient.



Figure 7: Trous laissés par les pilleurs clandestins à la recherche d'objets culturels précieux

- **Le site de la mosquée de Kankou Moussa**

Situé dans le tissu ancien de la ville de Gao, quartier Aldjanabandja, le site de la Mosquée de Kankou Moussa couvre 35.100 m² (3ha 51a). Ce site aurait abrité la mosquée historique construite par l'Empereur du Manden, Kankou Moussa, à son retour du pèlerinage à la Mecque en 1324. Gao, alors une dépendance de l'Empire du Mali, était l'un des points de rencontre des pistes caravanières qui traversaient le

désert et des pistes venant du sud. L'ouvrage réalisé par l'architecte andalou Es Saheli, est présenté par les chroniqueurs arabes et les traditions orales, comme un bâtiment colossal et le premier cas de grands travaux entrepris dans l'histoire du Mali, avant la construction de la célèbre mosquée de Djingareyber à Tombouctou en 1325, construite par le même architecte.

- En 1949, des fondations ont été localisées par D. Michel, commandant de Cercle et DP. de Pedrals et fouillées par J. Kikoine, géologue. Ces fouilles ont révélé des soubassements de murs, un « élément en omega », des tombes, le tout en briques cuites ou crues ;
- En 1950, Raymond Mauny, Chef de la section Histoire-Archéologie de l'IFAN (Institut Français d'Afrique Noire) du Soudan, pratiqua des fouilles dans la zone de l'élément en oméga et découvrit le mur nord-est de la mosquée et du mihrab.

Tout l'édifice était en banco. Des fouilles aux alentours de la mosquée, permirent de découvrir des tombes avec des stèles frappées d'épithètes et datées de 766/1364. Toutes ces structures sont entièrement occupées par les habitations.

- En 1993 et 1996, Timothy Insoll a effectué des fouilles sur le site. Ce dernier fournit une période d'occupation allant du VI^e au XII^e siècle dans l'un de ses sondages.

Successivement en 2004, 2005, 2007 et en 2011, la Direction Nationale du Patrimoine Culturel en collaboration avec l'Institut des Sciences Humaines et le Musée d'Ethnologie d'Osaka (Japon), après une période de léthargie prit le relais en effectuant des campagnes de fouilles sur le site.

Le site de la mosquée de Kankou Moussa a été classé dans le patrimoine culturel national par décret N° 2014-/0949 du 31 décembre 2014.



Figure 8: Site de la mosquée de Kankou Moussa à Gao

CHAPITRE 3 : ETAT DE CONSERVATION DU BIEN

3.1. Facteurs affectant le bien

La recrudescence de l'insécurité à Gao et sa dans région au cours du dernier semestre de 2017, est de nature à entraver la dynamique de mesures conservatoires entreprises et/ou envisagées localement. Les travaux communautaires d'entretien et de crépissage des différents éléments du site ne peuvent être réalisés que dans un minimum de conditions de sécurité. Un autre facteur négatif sur le site est l'état de dégradation progressive de la nécropole à cause de l'érosion hydrique due aux pluies exceptionnelles enregistrées à Gao en août-septembre 2016 et en août 2017. L'esplanade de la place de la prière est insalubre à cause des déchets déversés quotidiennement par les riverains du site.

L'arrêt brusque de l'activité touristique pourvoyeuse de devise et d'emplois a augmenté le déficit économique dans la ville. Le site n'est plus visité que par des agents de la MINUSMA dont des contingents (Bengladesh par exemple) mènent des actions d'aménagement ou de développement de petites infrastructures de commodité (pompe manuelle, espace d'ablution, toilettes, etc.)

3.2. Evaluation du premier plan de gestion et de conservation (2002 – 2007)

Le premier Plan de gestion et de conservation du site du Tombeau des Askia a été élaboré au cours de la préparation de son dossier d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Le Comité du patrimoine mondial avait alors exigé que tout nouveau site à inscrire, doive être doté d'un PGC élaboré avec la participation de l'ensemble des parties prenantes.

Dans la perspective de mise en œuvre du Plan de gestion, certaines activités ont été réalisées au cours du processus de constitution du dossier d'inscription par l'Etat partie du Mali, les communautés locales et certains partenaires.

Après l'inscription du site en 2004 sur la Liste du patrimoine mondial plusieurs activités ont été menées sur le site par le Ministère de la culture en étroite

collaboration avec l'UNESCO et certains autres partenaires techniques et financiers (Programme Africa 2009, coopérations française et japonaise, etc.)

L'insécurité grandissante née après la crise de 2012 est à l'origine de l'arrêt de certaines interventions significatives par les PTFs sur le site. Malgré ces difficultés, certaines activités se sont poursuivies localement avec le concours de la DNPC, de la Mission Culturelle et de l'UNESCO dans les domaines de la sensibilisation du public, des études architecturales et des interventions physiques sur le monument (crépissage, assainissement, aménagement, etc.)

Tableau 1: Evaluation du Plan de Gestion et de Conservation 2002-2007

OBJECTIFS	ACTIVITES	ETAT D'EXECUTION	COMMENTAIRES
STABILISATION DE L'ETAT DU SITE			
<i>Objectif spécifique 1</i>	Assainissement de l'ensemble du site	Non réalisé (N/R)	La surface de l'espace de plein air est toujours jonchée de déchets solides
<i>Objectif spécifique 2</i>	Etablissement d'un calendrier de nettoyage général périodique	N/R	
<i>Objectif spécifique 3</i>	Interdiction de la circulation des véhicules sur le cimetière et la place des prières à l'Est du site	R	Plus de véhicule visible dans le périmètre classé et ses environs
	Classement du site dans la liste du Patrimoine National	R	Réalisé avant l'inscription du site en 2004
<i>Objectif spécifique 4</i>	Acquisition d'une lettre d'attribution du site (Région, Ville, Comité de gestion...)		
GESTION DU TOMBEAU DES ASKIA			
	Mise en place effective du Comité de gestion	R	Le comité a été créé et est fonctionnel
	Désignation d'un coordonnateur des activités	N/R	Envisagé dans le cadre de la gestion du site
	Présentation d'un plan d'action à moyen et long terme	N/R	
	Recherche de financement pour les activités à moyen terme	N/R	Le site a néanmoins bénéficié de financement de la part de certains partenaires (coopérations française et japonaise notamment)
	Sensibilisation des parties prenantes et de la population de Gao	R	Plusieurs activités de sensibilisation ont été menées auprès des parties prenantes et des communautés de site

DEFINITION DU PROGRAMME TOURISTIQUES			
Objectif spécifique1	Identifier les détenteurs de savoirs et savoir-faire locaux qui sont utiles pour la conservation du site	Réalisé (R)	Rapport disponible
	Organisation d'un atelier thématique sur l'écriture de l'histoire du site, et la définition des pistes de recherches sur le site	N/R	Non encore effective
	Elaborer un code de conduite sur le site, un lieu de culte	N/R	
	Définir le parcours visiteur	R	Associations des jeunes et des femmes : activités hebdomadaires
	Instaurer un droit d'entrée et fixer des heures de visite	R	Des taxes touristiques ont été perçues depuis 2004
ACTIVITE A MOYEN TERMES (DECEMBRE 2002 – JUIN 2003)			
Activités de remise en état du site	Remplacer les gouttières en tôle par des gouttières en terre cuite ou en rônier	R	
	Décaper l'enduit en ciment des escaliers (tour, mosquée des hommes, mosquée des femmes) et des entrées dans l'espace de prière des hommes	R	Processus continu. Des études architecturales poussées sont nécessaires
	Aménager la nécropole afin qu'elle ne soit plus un lieu de passage	R	
PROMOTION DU SITE			
Objectifs spécifiques1	Former les guides locaux pour mieux interpréter le site	N/R	
	Aménager un lieu d'accueil et une boutique de souvenirs	N/R	Prévu dans le cadre des actions identifiées lors des réunions avec les parties prenantes
	Créer des supports promotionnels (cartes postales, photos, tee-shirts, etc.)	R	Une plaquette, des dépliants et une carte ont été réalisés avec le concours de CRAterre sur financement du FSP (Ambassade de France)
	Travailler la signalétique dans la ville pour indiquer la direction du site	R	Des plaques signalétiques existent indiquant la direction du site

	Placer quelques panneaux indicatifs sur les éléments significatifs du site (tour, mosquées, nécropole, aire de prière)	R	En cours de réalisation
ACTIVITES A LONG TERME			
	Protection physique de l'aire des prières	N/R	Programmé dans le prochain PGC
	Réaménagement du mur d'enceinte pour une meilleure visibilité du site depuis l'Avenue des Askia, et depuis l'aire des prières.	N/R	Prévu dans le nouveau PGC

3.3. La gestion des risques

La plus grande menace pesant sur le site provient de l'érosion de son environnement urbain traditionnel dû au processus de développement. Plusieurs parties de la zone tampon appartiendraient à des «spéculateurs fonciers». La définition juridique de la zone tampon et le suivi de son rôle via le plan d'urbanisation seront déterminants pour maintenir le caractère urbain traditionnel de l'environnement paysager du site du Tombeau des Askia.

La révision et l'élaboration d'un Plan d'Urbanisme Sectoriel (PUS) et l'application du Règlement d'Urbanisme sont autant d'outils importants pour atténuer ces risques qui pèsent sur le site.

3.4. Effets du changement climatique et état de conservation du bien

Gao est situé dans la zone sahélienne soumises depuis plus de trois décennies aux sécheresses récurrentes qui ont sérieusement réduit les ressources naturelles de la zone sahélo-saharienne. Certaines espèces animales rares (girafe, éléphant, gazelle Robert) jadis nombreuses dans la zone, sont en voie d'extinction. Ceci est aussi valable pour les espèces végétales dont certaines ont rapidement disparu des écosystèmes dénudés à cause de la pression anthropique (déboisement et feux de brousse).

Une autre conséquence néfaste du changement climatique à l'origine des longues sécheresses sont les inondations provoquées par des pluies violentes qui déversent des grosses vagues sur l'architecture en terre de la ville, déjà lessivée par les fortes chaleurs et l'érosion éolienne des nombreux et fréquents vents de sable (harmattan).

L'Insécurité résiduelle que connaît la région vient s'ajouter aux risques liés à la gestion efficiente du site. En effet la situation sécuritaire ne favorise plus les perspectives d'une résolution rapide et adéquate des difficultés qui sont à l'origine des menaces qui affectent le site. Parmi ces risques l'on peut citer :

- La détérioration des matériaux locaux utilisés dans la construction du Tombeau des Askia
- La pression urbaine et démographique ;

- L'érosion (éolienne et hydrique) et la dégradation des autres sites archéologiques ;
- La non-application et le non-respect des textes législatifs et réglementaires relatifs à la protection du patrimoine culturel et l'utilisation d'outils de gestion urbaine à cause de la faible présence de l'administration d'Etat ;
- Le problème de gestion des déchets ;
- L'empiétement sur le site et ses environs immédiats à cause de la pression urbaine ;
- La recrudescence du phénomène de pillage des sites et du trafic illicite des objets culturels.

La gestion de ces risques constitue une priorité dans le contexte actuel de situation d'urgence. Des efforts conjugués doivent être fournis pour minimiser certains de ces risques à cause des menaces qu'ils constituent pour la conservation durable du site.

CHAPITRE 4 : IMPACTS DE LA CRISE SUR LE TOMBEAU DES ASKIA

Le déclenchement du conflit armé en 2012 qui a entraîné l'occupation de la ville de Gao par les groupes islamistes armés, est à l'origine des difficultés de gestion et de protection du site. Immédiatement après l'occupation de la ville par le MUJAO, l'UNESCO, à la demande de l'Etat partie du Mali, a inscrit le Tombeau des Askia sur la Liste du patrimoine mondial en péril en juillet 2012.

N'eut été la perspicacité et la farouche résistance opposée par les jeunes de Gao organisés en brigade de veille, le Tombeau des Askia allait subir le même sort que les mausolées de Tombouctou qui ont été détruits par d'autres groupes armés terroristes à la même période.

4.1. Etat actuel de conservation du Tombeau des Askia

Le Tombeau des Askia connaît des difficultés de conservation à cause du manque d'entretien régulier, la vétusté des matériaux et matériels de construction contribuant à la dégradation de la structure du bâtiment. Le bien a été sérieusement dégradé pendant la crise de 2012 ; ce qui lui a valu de figurer sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Dans le précédent Plan de conservation et de gestion du site (2002-2007), élaboré dans le cadre du programme Africa 2009 et adopté par le Ministère de la culture, plusieurs difficultés ont été identifiées au niveau du bâti. Certaines actions de l'ancien plan de gestion ont été réalisées pendant plusieurs années par l'Etat et ses partenaires afin d'atténuer les problèmes liés à la conservation du site. Des actions sont proposées dans le présent document afin d'apporter les mesures correctives nécessaires devant permettre le retrait du bien sur la Liste du patrimoine en péril.

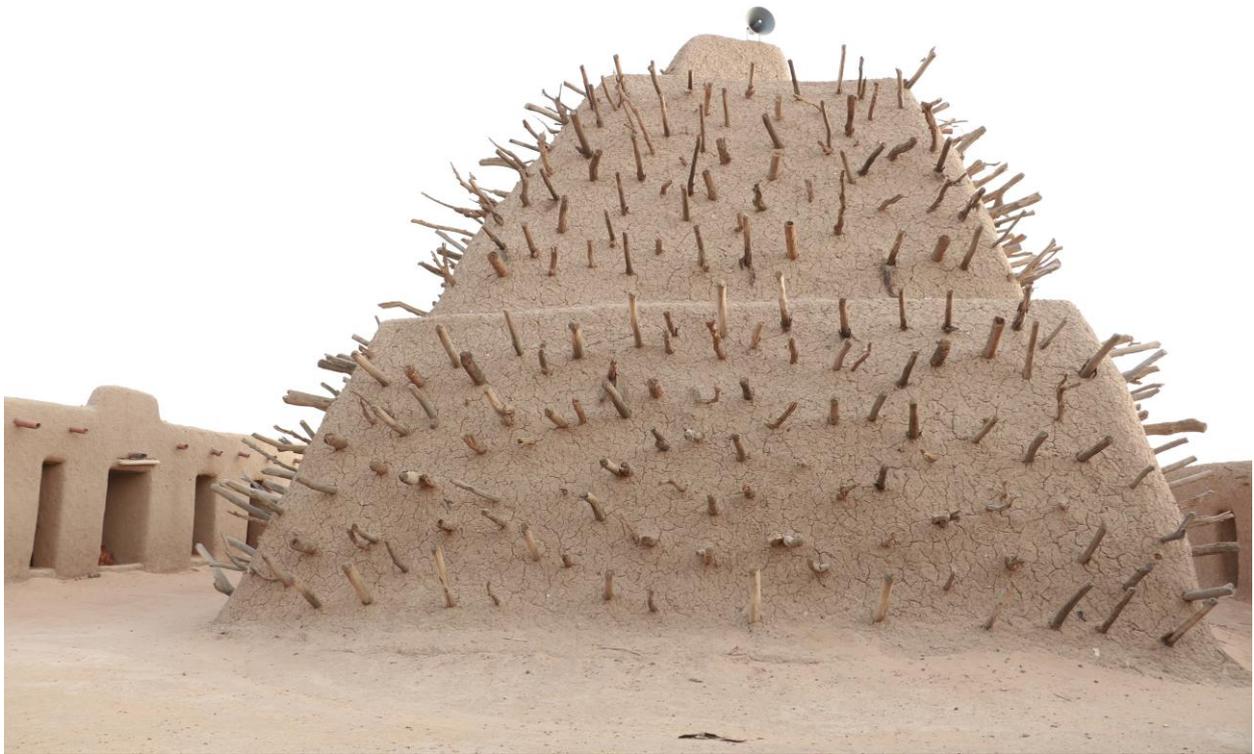


Figure 9: Tombeau des Askia (nov. 2017)

➤ **Le statut de la protection renforcée du site et le recours à la Convention de 1954 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses deux Protocoles (1954 et 1999)**

Le Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé s'est réuni pour sa 11^{ème} Session au Siège de l'UNESCO à Paris, du 8 au 9 décembre 2016. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises parmi lesquelles l'octroi de la protection renforcée au Tombeau des Askia en 2015.

Le Comité a, en outre, approuvé la demande d'assistance internationale soumise par le Mali au titre du Fonds pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé pour un montant de 35.000 dollars des Etats-Unis, en vue d'aider les autorités maliennes à soumettre un dossier complet pour l'octroi de la protection renforcée au Tombeau des Askia.

Le statut de «protection renforcée» peut être demandé par les Etats parties pour les biens culturels qui revêtent la plus grande importance pour l'humanité, qui bénéficient de mesures de protection juridiques et administratives adéquates au niveau national, qui ne sont pas utilisés à des fins militaires, et pour lesquels des sanctions spécifiques sont prévues en cas de sérieuses violations.



Figure 10: Plaque commémorative de la protection renforcée du site (Convention de 1954)

4.2. Impacts de la crise sur les conditions d'existence des communautés locales

L'insécurité résiduelle qui perdure à Gao et dans sa région a fortement perturbé la dynamique de mise en œuvre des mesures conservatoires envisagées par l'Etat partie et les communautés locales. Les travaux communautaires d'entretien et de crépissage des différents éléments du site ne peuvent être réalisés que dans un minimum de conditions de sécurité. Un autre développement négatif sur le site est l'état de dégradation progressive de la nécropole à cause de l'érosion hydrique due aux pluies exceptionnelles enregistrées à Gao en août-septembre 2016 et en août 2017. L'esplanade de la place des prières est insalubre à cause des déchets

déversés quotidiennement par les riverains du site et le transit quotidien des animaux vers les pâturages.



Figure 11: Esplanade du site utilisé comme passage des animaux

Après le déclenchement de la crise sécuritaire en 2012 et l'arrêt consécutif de l'activité touristique, un déficit économique s'est installé dans la ville appauvrissant les populations locales de plus en plus confrontées à des difficultés de tous ordres.

Plusieurs populations prirent le chemin de l'exode vers les régions sud du Mali et des pays frontaliers. Les camps des réfugiés et des déplacés internes et externes se multiplièrent en donnant naissance à la précarité liée aux conditions difficiles d'existence et parfois de cohabitation entre les groupes ethnolinguistiques.

4.3. Impacts de la crise sur les secteurs du tourisme et de l'artisanat

Tout comme les autres sites du patrimoine mondial du Mali, le site du Tombeau des Askia était très fréquenté par les visiteurs étrangers avant la période des enlèvements et prises d'otage en 2010 et 2011. Le tourisme culturel organisé autour du site en tant que principale attraction, rapportait des devises aux acteurs du secteur et générait des revenus substantiels au profit des communautés de site.

Tourisme et artisanat d'art sont indéfectiblement liés ; les deux secteurs contribuent à la promotion de l'économie locale.

Depuis la fin de l'année 2009, notre pays a connu une rapide décroissance de la fréquentation touristique à cause de l'insécurité naissante sur les sites d'attraction. C'est à partir de 2012 que les répercussions négatives significatives sur l'activité économique et plus particulièrement sur certains secteurs d'activités qui ont été très affectés (BTP, hôtellerie, commerce). A cause de cette crise, les ressources des collectivités ont considérablement baissé. Le pouvoir d'achat des communautés a diminué, entraînant du coup un manque d'entretien du patrimoine architectural, culturel et touristique. La crise du tourisme qu'a connue Gao a aggravé la précarité et a occasionné le départ et l'exode massif d'une bonne partie de la jeunesse vers d'autres pays et continents.

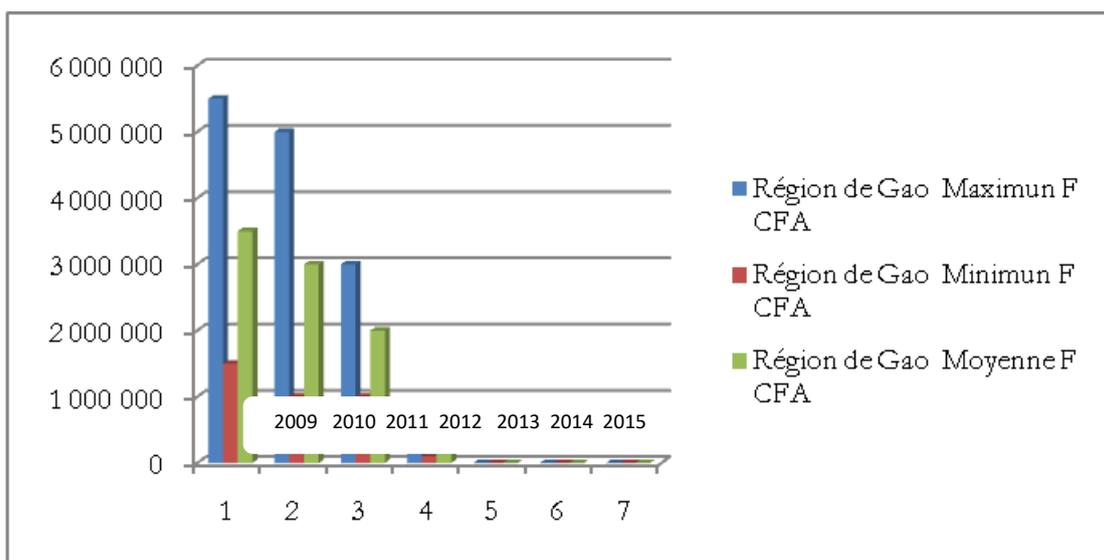
La ville de Gao, a été sérieusement touchée par la baisse de fréquentation du site par des nombreux touristes ; ce qui a créé un déficit économique important chez les populations.

Le tableau ci-dessous fait ressortir l'évolution des revenus enregistrés par guide pendant la saison touristique dans la région de Gao.

Tableau 2: Evolution des recettes par guide de 2009 à 2015 dans la région de Gao

Année	Région de Gao		
	Maximum F CFA	Minimum F CFA	Moyenne F CFA
2009	5 500 000	1 500 000	3500000
2010	5 000 000	1 000 000	3000000
2011	3 000 000	1 000 000	2000000
2012	250 000	100 000	175000
2013	0	0	0
2014	0	0	0
2015	0	0	0

Source : Données recueillies lors des enquêtes en décembre 2016 – janvier 2017 – Sahel Consult



Source : rapport Ministère de l'Artisanat et du Tourisme

CHAPITRE 5 : CADRE JURIDIQUE

- *Au niveau national*

Au niveau national plusieurs autres actes relatifs au cadre institutionnel législatif et réglementaire sont pris, au nombre desquels on peut citer :

La Loi N° 10-061/ DU 30 décembre 2010 portant modification de la loi n°85-40/AN-RM du 26 juillet 1985 relative à la protection et à la promotion du patrimoine culturel national ;

La Loi N° 86-61/AN- RM du 26 juillet 1986, relative à la profession de négociant en biens culturels ;

La loi N°95-034, en ses articles 14, 83 et 131 portant code des Collectivités territoriales en République du Mali, confère la responsabilité de la conduite, de la conception et de la mise en œuvre du programme de développement aux autorités des collectivités de la commune, du cercle et de la région ;

La loi N°2017- 052 du 02 octobre 2017 déterminant les conditions de la libre administration des Collectivités territoriales ;

Le Décret N° 203/PG- RM (1) du 13 août 1985, instituant une Commission Nationale de sauvegarde du patrimoine culturel ;

Le Décret N° 275/PG- RM portant réglementation des fouilles archéologiques au Mali ;

Le Décret N° 299/PG-RM du 19 septembre 1986, relatif à la réglementation de la prospection, de la commercialisation et de l'exportation des biens culturels ;

L'Arrêté interministériel N°94-7968/MCC-MAT du 18 juillet 1994, portant réglementation de la profession de négociant en biens culturels, de la prospection, la commercialisation et l'exportation des biens culturels ;

L'Arrêté N° 96-1591/MCC-SG du 14 octobre 1996 abrogeant et remplaçant l'Arrêté N°0003/MSAC-DNAC du 12 janvier 1989, portant création et fonctionnement des Commissions régionales et locales de sauvegarde du patrimoine culturel ;

La Décision N° 0444/ MC - SG du 07 MAI 2001 portant inscription de biens culturels à l'Inventaire ;

L'Ordonnance N° 47/CMLN du 31 août 1973 portant approbation de la Convention internationale UNESCO concernant l'importation et le transfert de propriétés illicites de biens culturels ;

La création en 2001, par le Gouvernement malien, d'une Direction Nationale du Patrimoine Culturel (DNPC) en lieu et place de l'ancienne Direction Nationale des Arts et de la Culture (DNAC) ;

Le Décret n°346/P-RM du 26 juin 2008, modifié, relatif à l'étude d'impact environnemental et social.

Le Décret N°03-440/P-RM du 14 octobre 2003 classe le site du Tombeau des Askia dans le patrimoine culturel national.

- ***Au niveau international***

Le Mali a ratifié, en avril 1977, la Convention de 1972 de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. A ce titre il a inscrit, de 1988 à 2004, quatre sites sur la Liste du patrimoine mondial dont le site du Tombeau des Askia.

Le pays a accepté ou ratifié d'autres conventions culturelles de l'UNESCO dont :

- La Convention de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses deux Protocoles de 1954 et 1999 ;
- La Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels ;
- La Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
- La Convention de 2005 pour la protection de la diversité des expressions culturelles

CHAPITRE 6 : CADRE INSTITUTIONNEL

6.1. Institution de gestion

Par Ordonnance N°09 – 014/ P-RM du 06 mars 2009, l'Etat malien a créé une structure de gestion de proximité du site dénommée Mission Culturelle de Gao. Précédemment rattachée au secrétariat général du Ministère de la Culture, les Missions Culturelles sont depuis 2001, des services pérennes rattachés à la Direction Nationale du Patrimoine Culturel.

La Mission Culturelle de Gao (MCG) est une structure déconcentrée de l'Etat, qui a pour principales tâches :

- Assurer la gestion efficiente et la conservation du site du Tombeau des Askia en étroite collaboration avec les communautés locales ;
- Développer un programme d'inventaire et de documentation des biens culturels matériels et immatériels ayant des liens avec le site;
- Mener un travail de recherche approfondie sur l'histoire et les autres valeurs du site ;
- Assurer la promotion et la valorisation des ressources culturelles du site et de Gao.

En plus, de ces principales missions et tâches assignées, la Mission Culturelle de Gao collabore avec des associations, GIE et toute personne physique ou morale œuvrant pour la conservation et la promotion du patrimoine culturel de Gao

6.2. Gestion communautaire

Depuis la nuit des temps, le site a toujours bénéficié de l'intervention des communautés qui l'ont toujours entretenu et préservé sur la base de pratiques et systèmes traditionnels de conservation bâtis sur des méthodes communautaires de gestion.

6.3. Institutions et partenaires

Le site depuis son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, a toujours bénéficié du concours et de l'appui de certaines institutions et organisations internationales et de partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale:

Sur le plan national

- Les Collectivités Territoriales (Région, Cercle et Commune urbaine)
- Les ONG et associations locales, nationales et internationales

Sur le plan international

- MINUSMA
- Coopération française (FSP)
- Ambassade des USA (AFCP)
- Coopération japonaise (Université d'Osaka)
- CRAterre-ENSAG.
- ICOMOS ;
- ICCROM ;
- UNESCO ;
- WMF

6.1. Atouts et valeurs du site

Le Tombeau des Askia est un site vivant qui continue d'être utilisé comme lieu de prières quotidiennes, et de prières solennelles de la Tabaski, la célébration de la fête d'indépendance du Mali etc. Un bon exemple auquel les traditions locales ont su adapter les exigences de l'Islam. Véritable joyau architectural en terre, il est le vestige le plus imposant du puissant de l'Empire Songhay. Le site est ouvert aux visiteurs nationaux et étrangers.

6.2. Règlement d'Urbanisme

L'urbanisme aux alentours du site est pour le moment en bonne harmonie avec le site. La mise en place d'un règlement d'urbanisme permettant de faire perdurer cette situation a fait l'objet d'études et a récemment été révisé. Un règlement d'urbanisme existe depuis février 2004 par Arrêté N°005/CUG du 28 février 2004.

Les règles d'urbanisme applicables sont les suivantes :

- ✓ Les maisons doivent respecter l'architecture de terre, de type Soudano - Sahélien qui se caractérise par des bâtiments ayant au maximum un étage et dont la toiture, elle aussi en banco, est plane.
- ✓ La hauteur des constructions est limitée à un rez-de-chaussée + un étage, soit en maximum d'environ six mètres.
- ✓ Si de nouvelles constructions sont proposées, elles doivent être composées de blocs parallélépipédiques disposés en bordure de rue et autour d'une cour et respecter le tissu traditionnel, c'est à dire respect des rues et placettes actuelles.
- ✓ Les toitures doivent être horizontales.
- ✓ Les décors de type claustra en toiture doivent être proscrits, de même que les acrotères de plus de 40 cm de haut.
- ✓ Les enduits doivent être, si possible, réalisés en banco ou sinon de couleur ocre, proche de celle de la terre ; sont proscrites les couleurs vives, y compris pour les portes et fenêtres.

- ✓ Sont également à proscrire les panneaux publicitaires sur le Boulevard des Askia.

6.3. Analyse des problèmes liés à la gestion du site

L'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 2012 prouve à suffisance qu'il existe des sérieuses difficultés de gestion. Parmi ces difficultés il faut tout d'abord signaler l'insécurité résiduelle née du conflit et de l'occupation de la ville par les groupes armés en 2012 et 2013. Viennent ensuite se greffer les difficultés économiques engendrées par la crise du tourisme qui a accentué l'état de pauvreté des populations.

La forte présence militaire actuelle qui fait de Gao une ville garnison, crée des nuisances au niveau du site. Depuis le début de la crise les populations sont habituées à des détonations et déflagrations liées à des attentats suicides périodiques ou des destructions d'armes et d'explosions organisées par les forces présentes sur le site. Ces détonations font vibrer les structures des bâtiments, notamment ceux construits en terre dont le Tombeau des Askia. Ils connaissent des fissures provoquées par ces explosions qui sont de plus en plus décriées par les communautés de site.

Le tableau analytique ci-dessous des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces/contraintes (SWOT) fait ressortir l'état des lieux des problèmes et des opportunités susceptibles d'apporter des mesures correctives nécessaires pour une gestion efficiente du site au cours des prochaines années.

Tableau 3 : analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

DOMAINES	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Conservation et gestion du Tombeau des Askia	<p>Communautés très attachées au bien</p> <p>Système de gestion traditionnelle vivant</p> <p>Entretien régulier assuré par la population à travers des travaux communautaires</p> <p>Forte mobilisation de la population, notamment les jeunes</p> <p>Comité de gestion ayant une existence légale (créé par récépissé N° 016/ CG du 29 mai 2002 du Préfet du cercle de Gao)</p>	<p>Insuffisance des moyens financiers pour faire face aux dépenses.</p> <p>Irrégularité des pratiques d'entretien suite à la crise de 2012</p> <p>Eloignement de la ville par rapport à Bamako</p> <p>Documentation insuffisante des travaux communautaires d'entretien périodique du Tombeau</p> <p>Comités de gestion faibles et démunis</p>	<p>Plan d'action UNESCO</p> <p>Existence d'un comité de gestion du Tombeau</p> <p>Création récente de l'Association «IR GANDA» (notre terre) autour du patrimoine du Tombeau des Askia</p> <p>Existence de projets de réhabilitation</p> <p>Mise en œuvre de la politique de décentralisation et de régionalisation (libre administration des collectivités territoriales et transfert des compétences)</p>	<p>Ensablement autour du Tombeau</p> <p>Rareté de matériaux locaux de construction (bois, banco)</p> <p>Effets du changement climatique.</p> <p>Dégradation lente de la structure du Tombeau</p> <p>Impacts des détonations produites lors des destructions des mines et autres armes saisies sur les groupes terroristes</p>
Protection du Tombeau des Askia	<p>Existence des textes législatifs et réglementaires</p> <p>Forte présence militaire (forces maliennes et internationales)</p> <p>Octroi de la protection renforcée de l'UNESCO (Deuxième Protocole de</p>	<p>Insuffisance de diffusion des textes</p> <p>Insuffisance de formation et de renforcement des capacités des militaires sur la protection du patrimoine et les Conventions culturelles</p>	<p>Deuxième phase du programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens du Mali</p>	<p>Persistance ou résurgence de conflits armés (cible potentielle de certains belligérants)</p>

	la Convention de 1954) Existence d'une brigade de veille créée par des associations de jeunes	internationales Insuffisance des moyens à disposition des jeunes		
Promotion du Tombeau des Askia	Site attractif sur le plan touristique	Insuffisance d'information sur le bien	Renforcement de capacités des guides et gestionnaires du site	Persistance de la crise du tourisme à cause de l'insécurité résiduelle
Gestion technique et institutionnelle du site	Existence d'une structure déconcentrée de gestion du site (la Mission Culturelle) Mise en œuvre de la politique de transfert des compétences dans les secteurs de la culture et du tourisme Assistance accrue à la Mission Culturelle dans le cadre de la mise en œuvre du programme pour la réhabilitation du patrimoine culturel	Insuffisance des moyens matériels et humains Insuffisance dans l'application des textes législatifs et réglementaires et des Conventions culturelles internationales Incivisme grandissant et comportement néfaste de certains habitants du site	Libre administration des collectivités territoriales Coordination avec les autres services techniques Poursuite de partenariats bilatéral, multilatéral et privé Application des textes de décentralisation et de régionalisation	Interventions anarchiques dans le cadre du développement urbain Instabilité institutionnelle née des élections (conseillers municipaux et conseillers de cercle)

6.4. Valeur Universelle Exceptionnelle du bien

Le Tombeau des Askia est un magnifique exemple de la façon dont les traditions locales ont adapté les exigences de l'Islam en créant une forme architecturale unique dans tout le Sahel d'Afrique de l'Ouest. Vestige le plus important et le mieux conservé du puissant et riche Empire Songhay qui s'épanouit dans l'ouest de l'Afrique aux XVe et XVIe siècles. Sa valeur repose également sur sa forme architecturale de tombeau/minaret, ses salles de prières, son cimetière et son espace pour les assemblées qui ont survécu et sont encore en activité. Sur le plan architectural, le Tombeau des Askia est un exemple éminent du style soudano-sahélien qui se caractérise par des formes arrondies résultant du renouvellement régulier de la couche d'enduit érodée à chaque hivernage par les pluies rares mais violentes. La forme pyramidale du tombeau, sa fonction de minaret central ainsi que la longueur et la forme des pièces de bois composant l'échafaudage permanent, apportent au Tombeau des Askia des caractéristiques architecturales uniques.

Critère (ii) : Le Tombeau des Askia reflète la façon dont les traditions de construction locales ont intégré, en réponse aux besoins de l'Islam, des influences de l'Afrique du Nord pour créer un style architectural unique dans le Sahel d'Afrique de l'Ouest.

Critère (iii) : Le Tombeau des Askia est un vestige important de l'empire Songhay qui domina les terres du Sahel d'Afrique de l'Ouest et contrôla le commerce lucratif transsaharien.

Critère : (iv) : Le Tombeau des Askia reflète la tradition architecturale caractéristique du Sahel d'Afrique de l'Ouest et en particulier l'évolution des édifices au fil des siècles à travers les pratiques traditionnelles régulières d'entretien continu.

❖ Intégrité

Le site présente une grande intégrité en ce que toutes ses composantes sont encore en place et qu'il demeure visuellement, socialement et culturellement associé, d'abord à la ville de Gao où ses éléments s'insèrent aux traditions architecturales,

puis aux sites associés (Saneye, Gounzourey, Koïma, Mosquée de Kankou Moussa), éléments importants de son interprétation.

❖ **Authenticité**

Le monument reflète la culture constructive des populations locales en matière d'architecture de terre, même si les réparations nécessaires effectuées de façon régulière ont fini par entraîner quelques altérations mineures. Réversibles, ces altérations (gargouilles en tôles, escalier en ciment, bois d'échafaudage autres que le hasu - *Maerua crassifolia*) ne nuisent toutefois pas à l'authenticité du site.

6.4. Gestion urbaine et pression démographique

A l'instar d'autres villes et sites du Mali, le Tombeau des Askia est soumis à des pressions dues à la spéculation foncière et la poussée démographique. La zone tampon qui couvre 82 hectares est convoitée ainsi que l'espace de plein air utilisé comme décharges dépotoirs par les populations riveraines.

La grande avenue bitumée qui jouxte le site constitue une menace si des actions d'aménagement appropriées ne sont pas prises pour développer un système d'évacuation des eaux de pluies brutales à l'origine d'inondations constatées ces dernières années.

CHAPITRE 7 : SUIVI-EVALUATION

7.1. Dispositif institutionnel

La Mission Culturelle de Gao, l'UNESCO et certains autres partenaires assureront le suivi de la mise en œuvre des activités du plan de gestion et de conservation.

Evaluation interne : le suivi-évaluation de ce plan sera conduit par le Ministère de la Culture à travers la Direction Nationale du Patrimoine Culturel. Il permettra d'une part de recenser les progrès réalisés et les résultats atteints, les difficultés rencontrées et d'autre part, recommander les mesures nécessaires pour lever les goulots d'étranglement et proposer les solutions appropriées pour le processus de mise en œuvre efficace du plan de gestion.

Evaluation externe : une mission d'évaluation externe pourrait être organisée pour constater la mise en œuvre des activités et l'atteinte des objectifs opérationnels en 2022. Elle pourrait être menée parallèlement à la mission classique de suivi réactif organisée annuellement par le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Les partenaires techniques et financiers qui le souhaitent, pourront entreprendre l'évaluation des projets qu'ils soutiennent financièrement conformément à la ligne directrice de leurs opérations dans le cadre de la coopération.

7.2. Objectifs du suivi-évaluation

Les évaluations ont l'avantage de mesurer les avancées, les forces et les faiblesses dans l'exécution des activités d'un projet à partir d'une démarche itérative.

Les objectifs assignés au suivi-évaluation dans l'exécution du plan sont définis comme suit :

- produire des rapports périodiques sur les activités réalisées ; les progrès vers l'atteinte des résultats tels que définis dans le plan de travail annuel et la réalisation des effets attendus ;
- identifier les difficultés pouvant avoir des impacts négatifs dans la mise en œuvre et, éventuellement, proposer des solutions idoines ;

- collecter des informations nécessaires concernant les activités de réhabilitation/restauration et les résultats des fouilles archéologiques sur le site.

PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION 2018-2022

OBJECTIF GENERAL 1

RESTAURER LA TOUR PYRAMIDALE

Objectifs spécifiques et activités

Réf	ACTIVITES	Période d'exécution					Financement		
		2018	2019	2020	2021	2022	Coût estimé en (EURO)	Stratégies de financement	
	Etudes architecturales approfondies et organisation des travaux de restauration								
1	Planification des études de résistance (géodésiques) et des études architecturales plus poussées sur l'ensemble du bâti						150.000	Etat/CT/PTF	
2	Etude des causes de l'effondrement des piliers des édifices probablement dues aux détonations des engins explosifs périodiquement organisées par les forces internationales						100.000	Etat/CT/PTF	
3	Application du Plan d'Urbanisme Sectoriel de la ville						5.000	Etat/CT/PTF	
4	Etablissement d'un Plan d'Urbanisme Sectoriel pour la ville						110.200	Etat/CT/PTF	
5	Poursuite du processus d'adoption du Règlement d'Urbanisme au niveau ministériel						10.000	Etat/CT/PTF	
6	Application du Règlement d'Urbanisme de la ville						10.000	Etat/CT/PTF	
7	Délimitation des secteurs protégés de la ville						10.000	Etat/CT/PTF	
8	Dynamisation des Commissions Régionale et Locale de sauvegarde du patrimoine culturel						5.000	Etat/CT/PTF	
		Sous total 1						400.200	

PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION 2018-2022

OBJECTIF GENERAL 2

ENTREPRENDRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT URBAIN POUR RENFORCER LA PROTECTION DU SITE DU TOMBEAU DES ASKIA

Objectifs spécifiques et activités

Réf	ACTIVITES	Période d'exécution					Financement	
		2018	2019	2020	2021	2022	Coût estimé en (EURO)	Stratégies de financement
	2.1. Renforcer les mesures de protection du site et ses environs							
1	Réalisation de caniveaux pour drainer les eaux de pluie de la route goudronnée vers le fleuve						1.000.000	Etat/CT/PTF
2	Réhabilitation des caniveaux existants à l'intérieur du périmètre du site du Tombeau des Askia						150.000	Etat/CT/PTF
3	Aménagement du cimetière et préservation des objets mobiliers jonchant la surface du site						100.000	Etat/CT/PTF
4	Aménagement de l'espace pour les ablutions et mieux l'équiper						40.000	Etat/CT
5	Construction des nouvelles latrines et améliorer l'état de l'existant						60.000	Etat/CT/PTF
6	Reprise des installations électriques à l'intérieur des deux bâtiments dédiés à la prière						30.000	Etat/CT
7	Construction d'un bâtiment devant servir de logement pour le gardien						25.000	Etat/CT
	2.2. Aménager l'esplanade de prière							

1	Nettoyage de l'espace dédié à la grande prière de la fête de Tabaski et à la célébration de la fête de l'indépendance du Mali						10.000	Etat/CT	
2	Eclairage de l'esplanade par le système de lampadaires solaires						40.000	Etat/CT/PTF	
3	Plantation d'arbres (bois du hasu) dans l'enceinte du site et au niveau de l'esplanade de prière						20.000	Etat/CT/PTF	
4	Aménagement de l'espace de prière et réalisation d'une clôture						50.000	Etat/CT/PTF	
5	Réalisation de l'enduit du mur de clôture du Tombeau des Askia (revoir la couleur pour plus d'harmonie avec le site –couleur terre)						25.000	Etat/CT	
	2.3. Renforcer les capacités professionnelles et institutionnelles de gestion du site								
1	Recrutement d'agents pour renforcer les ressources humaines de la Mission Culturelle de Gao						50.000	Etat/CT	
2	Equipement de la Mission Culturelle en moyens logistiques, en matériel informatique et audiovisuel						50.000	Etat/CT/PTF	
3	Organisation de trois (03) ateliers d'échange sur les techniques et méthodes de gestion d'un site du patrimoine mondial						6.000		
4	Organisation de sessions de formation à l'intention des maçons de Gao sur les techniques de restauration et de réhabilitation de monuments en terre						10.000		
		Sous total 2						<u>1.666.000</u>	

PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION 2018-2022

OBJECTIF GENERAL 3

ELABORER UN PROGRAMME D'URGENCE DE REHABILITATION DES ELEMENTS DU SITE

Objectifs spécifiques et activités

Réf	ACTIVITES	Période d'exécution					Financement	
		2018	2019	2020	2021	2022	Coût estimé en (EURO)	Stratégies de financement
	3.1. Faire le diagnostic complet des différents éléments de la mosquée des hommes et de celle des femmes							
1	Actualisation des études architecturales réalisées depuis 2012 pour identifier les actions prioritaires à exécuter						30.000	Etat/CT/PTF
2	Réalisation d'études spécifiques diagnostique des pathologies causées par les détonations d'engins explosifs						25.000	Etat/CT/PTF
3	Réalisation des travaux d'urgence diagnostiqués avant la prochaine saison des pluies en août 2018						20.000	Etat/CT/PTF
4	Consolidation des dégradations constatées et entretien						10.000	Etat/CT/PTF
5	Inventaire systématique des objets culturels se trouvant dans l'enceinte du périmètre classé, notamment au niveau du cimetière						50.000	Etat/CT/PTF
6	Construction d'une bibliothèque						20.000	Etat/CT/PTF
7	Eclairage de la cour du site et de l'esplanade par le système de lampadaires solaires						50.000	Etat/CT/PTF
		Sous total 3					205.000	

PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION 2018-2022

OBJECTIF GENERAL 4

DELIMITER LA ZONE TAMPON ET BORNER LE PERIMETRE CLASSE

Objectifs spécifiques et activités

Réf	Activités	Période d'exécution					Financement		
		2018	2019	2020	2021	2022	Coût estimé en (EURO)	Stratégies de financement	
	4.1. Minimiser la pression urbaine sur le site								
1	Bornage du site et des différents éléments associés						20.000	Etat/CT/PTF	
2	Délimitation et matérialisation de la zone tampon du site en précisant ses coordonnées géographiques						10.000	Etat/CT/PTF	
3	Aménagement de l'espace dédié à la grande prière et à d'autres événements culturels festifs de toute l'emprise du domaine de la voirie						10.000	Etat/CT/PTF	
4	Interdiction et empêchement de l'occupation anarchique du site à plusieurs fins (aire d'habitation temporaire pour déplacés et réfugiés, dépotoir, transit des animaux domestiques, etc.)						5.000	Etat/CT/PTF	
	4.2. Disposer d'un document officiel de délimitation								
1	Constitution du dossier de titre foncier du site et inscription au Registre officiel des Domaines de l'Etat						10.000	Etat/CT/PTF	
		Sous total 4						55.000	

PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION 2018-2022

OBJECTIF GENERAL 5

CREER UN ESPACE DE DIALOGUE ET D'ECHANGE ENTRE LES COMMUNAUTES POUR PLUS D'INFORMATIONS ET DE COMMUNICATION

Objectifs spécifiques et activités

Réf	ACTIVITES	Période d'exécution					Financement	
		2018	2019	2020	2021	2022	Coût estimé en (EURO)	Stratégies de financement
	5.1. Sensibiliser les différents groupes interethniques et linguistiques et les élus sur la gestion du site et sa conservation							
1	sensibilisation des jeunes sur l'importance de la conservation du Tombeau des Askia surtout les jeunes ruraux et les scolaires par la sensibilisation et les visites guidées						10.000	Etat/CT/PTF
2	Organisation des émissions radiophoniques sur le Tombeau des Askia sur les antennes de radio de proximité de Gao et à la radio nationale du Mali						10.000	Etat/CT/PTF
3	Création d'un cadre de concertation et d'échanges périodiques entre les responsables coutumiers, les chefs religieux, les élus et les agents des services techniques de l'Etat						10.000	Etat/CT
4	Conception et production des documents promotionnels sur le site						25.000	Etat/CT/PTF
5	Organisation des visites guidées à l'attention des scolaires et des enseignants						5.000	Etat/CT
6	Partager les informations sur les projets à réaliser sur le site avec les services techniques concernés						5.000	Etat/CT/PTF
7	Diffusion et promotion du statut de « Patrimoine Mondial » du site et des textes fondamentaux de la Convention de 1972						10.000	Etat/CT/PTF
8	Plus grande visibilité du statut de « Protection renforcée » octroyé au site et diffusion des textes de la Convention de 1954 et de ses deux Protocoles (1954 et 1999)						10.000	Etat/CT/PTF

	3.2. Elaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation au patrimoine culturel							
1	Elaboration et diffusion des modules sur le site du Tombeau des Askia, les sites associés et l'histoire de l'Empire Songhoy						20.000	Etat/CT/PTF
2	Organisation régulière de visites guidées thématiques sur le site avec les enseignants et les élèves						10.000	Etat/CT/PTF
Sous total 5							<u>125.000</u>	

Le coût estimatif global du présent Plan de Gestion et Conservation s'élève à la somme de : *Deux millions quatre cent cinquante-un mille deux cents Euros (2.451.200€)*

CHAPITRE 8 : STRATEGIES DE FINANCEMENT

8.1. Ressources internes

- *Subventions de l'Etat*
- *Ressources propres*

8.2. Ressources externes

- *Partenaires*
- *Contributions du secteur privé*
- *Contributions des collectivités territoriales*
- *Dons et legs*

CHAPITRE 9. VISION pour 2030

Pour les dix prochaines années (2030), il est nécessaire de mettre en œuvre un programme de développement urbain qui concilie harmonieusement l'évolution socioéconomique du tissu urbain avec une approche de gestion et de conservation durable des ressources culturelles et naturelles de la cité des Askia. La protection du monument du Tombeau des Askia est tributaire d'une approche intégrée, inclusive et multisectorielle qui prend en compte les aspects économique, social, environnemental et culturel.

Il faut véritablement envisager pour les cinq prochaines années, la mise en œuvre d'un programme de gestion, d'aménagement et de conservation du site du Tombeau des Askia qui s'insère intégralement dans le plan global de l'aménagement urbain et du développement durable de la ville de Gao.

Cette vision pour les années 2030 doit mettre au centre des actions les communautés locales qui assimilent leurs identités culturelles et leur savoir-être à ce monument exceptionnel universel.

CONCLUSION

Le site du Tombeau des Askia est un monument exceptionnel auquel se rattache et se lit l'histoire de l'Empire Songhay, la plus vaste formation étatique construite au Sud du Sahara. Il a une valeur qui transcende les frontières de l'Afrique subsaharienne pour s'étendre au Moyen-Orient et la région méditerranéenne.

Le monument incarne une diversité culturelle exprimée par la conjugaison de plusieurs œuvres artistiques et architecturales (Egypte, architecture soudanaise, andalouse, etc.). Il a joué et continue de jouer un rôle cardinal pour le renforcement de la cohésion sociale entre les différentes communautés et la préservation des identités culturelles locales et nationales.

Malgré la conjoncture actuelle de crise et d'insécurité résiduelle, les communautés restent profondément rattachées à ce témoignage matériel unique qui les réunit et qui permet de faire connaître la culture Songhay et les différents récits et traditions historiques transmis localement de génération en génération.

Sa conservation revêt à cet effet la plus grande importance aux communautés et groupes ethnolinguistiques qui s'identifient et qui y veillent quotidiennement dans un contexte de crise sans précédent.

L'Etat malien et les Collectivités Territoriales doivent résolument s'engager auprès des communautés et des nombreuses associations culturelles locales pour assurer la conservation et la mise en valeur de ce site significatif.

L'usure du temps, les mutations sociales et environnementales et les conditions difficiles actuelles de gestion et de conservation du bien constituent des arguments percutants pour mobiliser la communauté internationale en vue de mener des actions d'envergure s'inscrivant dans un vaste programme de développement intégré, dans le cadre de l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) dont le quatrième pilier est formé par les identités culturelles.

Les actions planifiées pour les cinq prochaines années, une fois mises en œuvre, contribueront à une meilleure conservation du site et sa transmission aux générations futures.

ANNEXES

ANNEXE 1 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Abderrahman Es Sadi, *Tarikh es Soudan*, Trad. O. Houdas, A. Maisonneuve, 1964
2. Art Pedersen, « *Tourisme durable* », intervention au 2^{ème} Cours régional Africa 2009 sur la conservation du patrimoine culturel immobilier, PortoNovo, Bénin, 5-9 octobre 2000
3. Bernard M. Feiden et Jukka Jokilehto, « *Guide de gestion des sites du patrimoine culturel mondial* » ICCROM-UNESCO-ICOMOS, Rome 1996
4. Conseil de l'Europe, « *Déclaration d'Amsterdam* », adoptée par 25 pays européens en 1975 (document cadre)
5. Direction Régionale de l'urbanisme et de la construction, « *Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Gao et environs* », première révision, décembre 2000 (document cadre)
6. Djirseye Touré, « *Aperçu culturel de la Région de Gao* », (document non publié)
7. Grazia Borrini-Feyerabend et M. Taghi Farvar, « *La gestion participative du patrimoine culturel* », Cours Africa 2009, Porto-Novo, novembre 2000
8. Hubert Guillaud, « *Histoire et théorie de la conservation* », Cours CRATerre sur la conservation du patrimoine architectural en terre, Ecole d'architecture de Grenoble, France, janvier 1997
9. ICCROM-ICOMOS, « *Document de Nara sur l'authenticité* », adopté par les participants à la Conférence de Nara sur l'authenticité, 1-6 novembre à Nara – Japon, 1994 (document cadre)
10. ICOMOS, « *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites* » (document cadre), Venise, 1964
11. ICOMOS, « *Charte internationale sur le tourisme culturel* », Mexico, 1999
12. Jean Léon l'Africain, « *Description de l'Afrique*, Trad. A. Epaulard, Maisonneuve Paris, T. II, 1956
13. Joseph Ki-Zerbo, « *Histoire de l'Afrique noire* », Hatier Paris, 1978
14. Kadiatou Konaré, « *Le Mali des talents* », Le guide touristique et culturel, Cauris Editions, 2001
15. Mahmoud Kati, « *Tarikh el Fettach*. Trad. O. Houdas, Maisonneuve Paris, 1964
16. Meredith H. Sykes, « *Manuel des systèmes d'inventaire du patrimoine culturel immobilier* », UNESCO, série musées et monuments, Paris, 1986
17. Ministère de la Culture, *Rapport de synthèse du « Séminaire national sur la gestion des sites au Mali »*, 11-13 mars 2002, Bamako - MALI

18. *Plan d'aménagement et de gestion du parc national de la Comoé 2015-2024*, 116 pages
19. *Programme Africa 2009, Conservation du Patrimoine Culturel Immobilier en Afrique Subsaharienne*, « Travail des participants au 2^{ème} Cours Régional,
20. *Porto – Novo, Bénin, 28 août- 17 novembre 2000 », avril 2001*
21. *Programme Africa 2009, « Les pratiques de conservation traditionnelle en Afrique », juillet 2001*
22. *Programme Africa 2009, « Quel(s) argumentaire(s) pour sensibiliser à la conservation du patrimoine culturel immobilier africain ? », Rapport du 2^{ème} séminaire thématique Africa 2009, Ségou – Mali, 5 – 10 novembre 2001, décembre 2001*
23. *Raymond Mauny, « La Tour et la mosquée de l'Askia Mohammed à Gao » in les Notes Africaines, N°47, IFAN, juillet 1957*
24. *Raymond Mauny, « Tableau géographique de l'ouest africain », Mémoires de l'IFAN-DAKAR, N° 61, 1961*
25. *Sanogo Klessigué, Rapport du 2^{ème} Cours Régional, Porto – Novo, Bénin, 28 août - 17 novembre 2000 », novembre 2000*
26. *Shoichiro Takezawa et Mamadou Cissé « sur les traces des grands empires », Recherches archéologiques au Mali, L'Harmattan 2017, 309 pages*
27. *Sergio Domian, « Architecture soudanaise », L'Harmattan, 1989*
28. *Thierry Joffroy et Joseph King, « Exercice de planification de la gestion », Programme Africa 2009, premier cours régional francophone sur la gestion du patrimoine culturel immobilier en Afrique SubSaharienne, EPA, Porto-Novo, Bénin, septembre 2000*
29. *CRAterre-ENSAG, Guide à l'attention des collectivités locales africaines, Patrimoine culturel & développement local, France-UNESCO. 2006. 119 pages.*
30. *DNPC, Plan de gestion et de conservation de Gao (2002-2006), 28 pages*
31. *DNPC, Plaquette Tombeau des Askia à Gao-Mali, 2005. 40 pages.*
32. *L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), convention concernant, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel. Paris. 1972. 17 pages.*
33. *UNESCO, Patrimoines endommagés des Régions du nord du Mali : sauvegarde, reconstruction, réhabilitation, restauration, revitalisation, (bilan de la phase 1), mars 2017. 64 pages*
34. *UNESCO, Proposition d'inscription de biens sur la liste du patrimoine mondial. Le Tombeau des Askia. République du Mali. 2003. 88 pages.*

35. David C. Conrad, *Sunjata a new Prose Version*, 2016 by Hackett Publishing Company, Inc. Indianapolis/Cambridge
36. UNESCO, *Politiques pour la créativité, Guide pour le développement des industries culturelles et créatives*, 2012
37. UNESCO, *Patrimoine mondial, Bénéfices au-delà des frontières*, 2013
38. UNESCO, *Engager les communautés locales dans la gérance du patrimoine mondial. Méthodologie fondée sur l'expérience de COMPACT*
39. Drissa Diakité, *Kuyatè la force du serment ; aux origines du griot Mandingue*, 3^{ème} édition La Sahélienne, 2017
40. CELTHO, *la Charte de Kurukan Fuga. Aux sources d'une pensée politique en Afrique*, 2^{ème} édition, Harmattan Burkina Faso, Nov. 2013
41. Kum'a Ndumbe III, *le trésor des manuscrits de Timbuktu. Un appel à la mémoire collective de l'Afrique et du monde.*

Sites web consultés

www.culture.gouv.ml

www.google.fr

www.whc.unesco.org

www.craterre.org

www.international.icomos.org

www.iccrom.org

www.malijet.com

www.maliweb.net